

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**
Assemblée générale d'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
ଓଡ଼ିଶା
OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS
55 Place Georges Dufau BP 10001
40602 BISCARROSSE-PLAGE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

68 quai de Paludate - CS 61964 - 33072 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 - Fax 05 57 77 32 65
www.compagnie-fiduciaire.com - cf-audit@compagnie-fiduciaire.com

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 600 000 EUROS – R.C. BORDEAUX 494 030 182 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182
COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC DE BORDEAUX



OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS

55 Place Georges Dufau BP 10001
40602 BISCARROSSE-PLAGE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'association OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

Convention de moyens avec la Commune de Biscarrosse

<i>Personne concernée :</i>	Mairie de Biscarrosse
<i>Nature et objet :</i>	Convention de moyens
<i>Modalités :</i>	La Mairie de Biscarrosse met à disposition à titre gratuit de l'Office de Tourisme des Grands Lacs des biens immobiliers (un bâtiment situé 55 Place Georges Dufau, un garage et stockage, des loges et un appartement situé Place Georges Dufau) dont la valeur locative est estimée à 40.035 euros pour 2019 ainsi que des biens mobiliers (véhicules). Cette convention a été signée le 30 mars 2017 avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2020. Les dépenses afférentes aux biens immobiliers ont représenté 3.950 euros pour l'année 2019.

Convention de moyens avec la Commune de Sanguinet

<i>Personne concernée :</i>	Mairie de Sanguinet
<i>Nature et objet :</i>	Convention de moyens au 1 ^{er} janvier 2017
<i>Modalités :</i>	La Commune de Sanguinet met à disposition à titre gratuit de l'Office de Tourisme des Grands Lacs des locaux situés Place de la Mairie à Sanguinet. La valeur locative est estimée à 8.160 euros pour 2019 et les dépenses afférentes à 1.278 euros.

Mise à disposition d'un local par la Commune de Parentis-en-Born

<i>Personne concernée :</i>	Mairie de Parentis-en-Born
<i>Nature et objet :</i>	Mise à disposition de locaux
<i>Modalités :</i>	La Commune de Parentis-en-Born met à disposition à titre gratuit de l'Office de Tourisme des Grands Lacs un local de 63 m ² . La valeur locative est estimée à 2.700 euros pour 2019 et les dépenses afférentes à 1.382 euros.

Convention d'objectifs avec la Communauté De Communes des Grands Lacs

<i>Personne concernée :</i>	Communauté De Communes des Grands Lacs
<i>Nature et objet :</i>	Convention d'objectifs
<i>Modalités :</i>	Le montant de la subvention attribuée par la C.D.C. des Grands Lacs à l'Office de Tourisme des Grands Lacs pour l'exercice 2019 s'est élevé à 826.000 euros.

Convention d'animation avec la Commune de Biscarrosse

<i>Personne concernée :</i>	Mairie de Biscarrosse
<i>Nature et objet :</i>	Convention d'animation
<i>Modalités :</i>	Le montant de la subvention attribuée par la Commune de Biscarrosse à l'Office de Tourisme des Grands Lacs pour l'exercice 2019 s'est élevé à 150.016 euros.

Convention d'animation avec la Commune de Sanguinet

<i>Personne concernée :</i>	Mairie de Sanguinet
<i>Nature et objet :</i>	Convention d'animation
<i>Modalités :</i>	Le montant de la subvention attribuée par la Commune de Sanguinet à l'Office de Tourisme des Grands Lacs pour l'exercice 2019 s'est élevé à 81.148 euros.

Convention d'objectifs « Grands Lacs à Vélo 2019 » avec la Communauté De Communes des Grands Lacs

<i>Personne concernée :</i>	Communauté De Communes des Grands Lacs
<i>Nature et objet :</i>	Convention d'objectifs « Grands Lacs à Vélo 2019 »
<i>Modalités :</i>	Le montant de la subvention attribuée par la C.D.C. des Grands Lacs à l'Office de Tourisme des Grands Lacs pour l'exercice 2019 s'est élevé à 16.228 euros.

Opérations avec des entités dont le représentant est administrateur de l'Office de Tourisme des Grands Lacs

<i>Personnes concernées :</i>	Entités dont le représentant est administrateur de l'Office de Tourisme des Grands Lacs
<i>Nature et objet :</i>	Opérations courantes et cotisations
<i>Modalités :</i>	Versement de cotisations membres 2019 : 7.265 € Achats de prestations : 1.553 € Ventes de marchandises et de prestations : 11.872 €.

Fait à Bordeaux,
Le 9 juin 2020

Laurent Carposnin

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT
Commissaire aux comptes titulaire

Laurent CARPONSIN
Commissaire aux comptes